

ATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/3448  
24 octobre 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE ADRESSEE LE 22 OCTOBRE 1955 PAR LE REPRESENTANT D'ISRAEL  
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

D'ordre du Gouvernement israélien, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la situation grave créée sur la frontière israélo-syrienne par des actes répétés et délibérés, commis par la Syrie en violation de la Convention d'armistice général en date du 20 juillet 1949.

La plus récente de ces violations date du 18 octobre : un jeune soldat qui avait quitté son cantonnement, à Gonen, aux premières heures du jour pour aller à la chasse dans le voisinage, n'est pas rentré à la tombée de la nuit. (Gonen se trouve au nord-est de la Galilée, juste au-dessus du lac Huleh). Le lendemain, on a découvert à environ 2,5 km au sud-ouest de Gonen une grande tache de sang frais ainsi que des effets personnels appartenant au soldat disparu.

La police israélienne qui suivait les traces laissées par la victime et ses agresseurs a essuyé le feu nourri d'un poste militaire syrien alors qu'elle se trouvait à 100 mètres de la frontière. Les observateurs chargés par la Commission mixte d'armistice de faire une enquête eurent le même sort le lendemain, quand ils approchèrent de la frontière. Il ressort de l'enquête que le jeune soldat israélien est tombé, semble-t-il, dans une embuscade à environ 450 mètres à l'intérieur du territoire israélien, qu'il a été blessé par des balles et qu'il a ensuite été emmené de force en territoire syrien. Au total, cinq Syriens participèrent à l'incident. Les autorités syriennes ont refusé de faire connaître à Israël, par l'intermédiaire de la Commission mixte d'armistice, ce que le soldat était devenu et le 21 octobre le Gouvernement israélien a fait savoir au Chef d'état-major de l'Organisme chargé de la surveillance de la trêve qu'il tenait cet attentat pour extrêmement grave.

L'embuscade dressée à ce soldat près de Gonen et son enlèvement ne constituent que le dernier en date d'une série d'actes d'agression que la Syrie a commis contre Israël au cours des derniers mois. Il n'y a guère de jour où les Syriens installés sur la rive nord-est de la mer de Galilée n'ouvrent le feu sur les vedettes de police israélienne qui patrouillent dans ces eaux intégralement israéliennes, ou sur des pêcheurs israéliens et leurs embarcations. Dans chacun de ces cas, des plaintes officielles ont été adressées à la Commission mixte d'armistice; la plus récente a trait à une attaque à l'arme automatique qui a été lancée contre une vedette de police à partir de deux positions syriennes situées près de l'embouchure du Jourdain, à l'extrémité nord de la mer de Galilée. Cependant, les attaques n'ont diminué ni en nombre ni en intensité.

Le village de Gonen a déjà été, au début de septembre, l'objet d'une série d'actes d'agression. Un incident particulièrement grave s'est produit le 5 septembre en présence d'un observateur des Nations Unies : des soldats syriens ont pénétré dans les terres de Gonen à la suite d'un incendie qu'ils avaient allumé dans les champs, de leur côté de la frontière. Les agriculteurs israéliens qui s'efforçaient d'éteindre l'incendie ont essuyé pendant plus de cinq heures les coups de feu de tireurs isolés. Un agriculteur a été blessé et le fruit d'un long travail a été détruit de manière absolument gratuite.

Le centre de gravité s'est depuis lors déplacé vers le sud du lac Huleh, notamment vers les installations hydrauliques servant à l'exécution du programme de drainage du lac Huleh. Le 14 octobre, trois habitants du village de Hagovrim ont essuyé des coups de feu à l'usine hydraulique située au nord du village; le lendemain, trois syriens armés ont essayé d'enlever, dans la zone démilitarisée, un autre habitant du village de Hagovrim et ont ouvert le feu sur la patrouille de police de la frontière qui était venue à son secours; le 18 octobre, un habitant du village de Haon a été blessé par un franc-tireur syrien, et le même jour, une patrouille de police a été attaquée dans la zone démilitarisée. Dans ces cas-là également, des plaintes formelles ont été adressées, sans résultat, à la Commission mixte d'armistice.

Il faut noter un aspect particulièrement dangereux de cette situation : la preuve est faite depuis peu que les Syriens prêtent leur complicité à la campagne de meurtre et de sabotage qui est menée depuis quelques semaines dans le nord d'Israël par des Fedayeen (hommes qui se sacrifient) qui reçoivent leurs consignes de l'Egypte et opèrent à partir de bases situées en Syrie, au Liban et en Jordanie. Le Gouvernement israélien sait depuis quelque temps que l'Egypte a l'intention que ces groupes poursuivent leur activité en partant de bases situées dans d'autres pays arabes - et non pas seulement de celles qui se trouvent dans la bande de Gaza -, et il sait que l'Egypte a sollicité et reçu l'appui moral et l'assistance matérielle de la Syrie pour exécuter ce plan. Des unités de Fedayeen entraînées en Egypte et en Syrie par des instructeurs égyptiens ont pénétré en Galilée pour se livrer au meurtre et à la destruction. Le 7 septembre, le système d'adduction d'eau de Tirat Zvi a été détruit à la dynamite; le 13 septembre, quatre maisons d'Alma ont sauté; le 22 septembre, un autocar a été attaqué près de Meron, deux des passagers ont été tués et neuf blessés. La participation de la Syrie à ces crimes est absolument manifeste. Comme dans les cas précédents, des plaintes formelles ont été adressées chaque fois à la Commission mixte d'armistice.

Toutefois, il y a lieu de se demander s'il y a la moindre utilité à ce que la Commission mixte d'armistice se prononce sur les plaintes tant que la Syrie continuera de ne tenir aucun compte des décisions de cette Commission. Le 12 janvier 1955, par une décision de la majorité de ses membres, la Commission mixte israélo-syrienne d'armistice a invité la Syrie à relâcher les cinq hommes d'une patrouille israélienne qui avaient été faits prisonniers le 8 décembre 1954 par les forces syriennes. Or, plus de dix mois après cette décision, les hommes en question sont encore détenus dans une prison syrienne. L'un d'eux s'est suicidé dans l'intervalle. Les autorités syriennes ont eu recours à tous les artifices et à toutes les échappatoires pour ne pas se plier à la décision de la Commission, si bien que tous les efforts que l'on a faits pour assurer l'exécution de cette décision ont été voués à l'échec. Il est clair que le comportement de la Syrie et les preuves évidentes - exposées ci-dessus - que l'on a des agressions commises par ce pays ne peuvent que beaucoup nuire au fonctionnement de la Commission mixte d'armistice et porter atteinte à la Convention d'armistice général dont la Commission tient son autorité.

Je vous serais obligé de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre à tous les membres du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Pour le représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations  
Unies

Signé : Mordecai R. Kidron

